

Décision

Générale

colonial

Décision n° 668 accordant une permission d'absence de trois jours à M. Bertrand.

n° 668

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
11 juin 1947Numéro JO
n° 6 du 30/06/1947Date du numéro
30 juin 1947

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande d'autorisation d'absence en date du 6 juin 1947 de M. Bertrand, élève administrateur des colonies

Vu l'avis favorable du chef du service du ravitaillement général et du bureau des affaires économiques,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Une permission d'absence de trois jours est accordée à M. Bertrand, de élève administrateur des colonies, pour accompagner son épouse et son enfant an Harrar. Art. 2. — La présente décision, qui aura effet pour compter du 18 juin 1946, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur.P.-H. SIRIEX.